

PÊCHEUR

d'Anjou

l'actualité de la pêche et des milieux aquatiques

Édito

Au service des rivières

Nos rivières sont riches et pleines de surprises. Cette crevette, *Atyaephyra desmarestii*, en est un bon exemple. Malheureusement son classement comme espèce vulnérable nous montre la fragilité des milieux aquatiques.

En cette période où la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est une des préoccupations majeures de bon nombre d'entre nous, les actions de restauration des rivières et d'amélioration de la qualité de l'eau sont une priorité.

En Maine et Loire, les SAGE et CRE, l'actualisation du SDVP et du PDPG sont autant d'outils administratifs qui permettent, ou permettront, la planification et la mise en œuvre de nombreux programmes de restauration ou d'entretien des rivières.

N'oublions pas la réforme de la loi sur l'eau, actuellement discutée à l'Assemblée Nationale, le SDAGE Loire-Bretagne et la DCE. Ils devraient permettre de renforcer le rôle des Fédérations de pêche dans la gestion des milieux aquatiques.

L'avenir des rivières passe aussi par la découverte, ou la redécouverte de la pêche, loisir qui a toujours été à leur service. C'est pourquoi nous vous invitons à venir fêter les 100 ans de la Fédération les 10 et 11 juin prochain sur la place La Rochefoucauld à Angers en bord de Maine.

Le Président fédéral
Hubert TUFFREAU



Une crevette d'eau douce ?

Parmi les crustacés qui fréquentent nos rivières, tous ne possèdent pas la même renommée. Si les écrevisses sont bien connues du grand public grâce à une taille importante et à des qualités gastronomiques reconnues, d'autres, comme les gammars ou les aselles, ne sont connus que de certains initiés.

Une habitante, plus discrète encore, apparaît lors du recensement des invertébrés aquatiques sur certains de nos cours d'eau.

Identique à ses cousines marines de par sa morphologie, cette crevette (*Atyaephyra desmarestii*) passe très souvent inaperçue du fait d'une taille qui ne dépasse guère 4 centimètres ainsi que de la transparence de sa carapace qui peut prendre des teintes allant du vert au brun en passant par le gris.

Cette espèce, aussi appelée caridine, affectionne les courants lents et effectue l'ensemble de son cycle vital dans l'eau où elle peut vivre jusqu'à deux ans. Elle se nourrit principalement de débris végétaux mais peut à l'occasion se délecter de micro-invertébrés vivants.

Comme chez les écrevisses, les déplacements se font grâce aux pattes locomotrices mais en cas d'urgence, ils peuvent être accélérés par des mouvements rapides de rabattements et d'extension du "pléon" (queue). Ces déplacements en pleine eau participent à la dispersion active de l'espèce qui peut aussi coloniser de nouveaux milieux de façon passive au gré des courants.

Les phases de vie active de l'espèce comme l'alimentation et la reproduction se déroulent la nuit. Les mues, elles aussi nocturnes, se font en été à raison d'un changement de peau tous les 10 ou 15 jours.

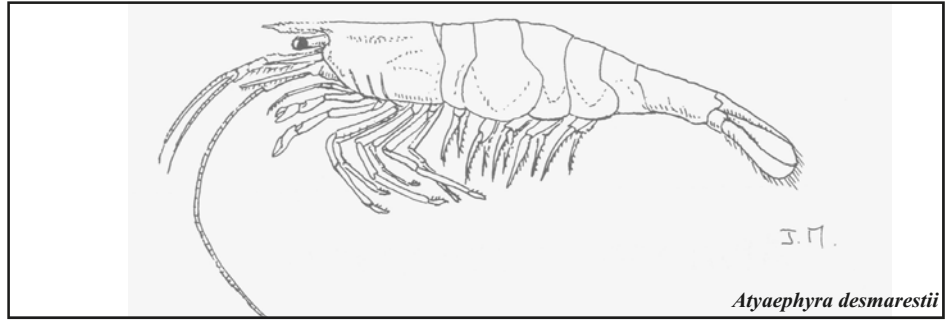
Originaires de l'Europe du Sud, elle remonte vers le nord à la faveur de la construction des canaux creusés par l'homme et par les grands fleuves.



Une crevette d'eau douce ? (suite)

En Maine et Loire, on la retrouve principalement dans les grands cours d'eau comme le Loir où elle colonise abondamment les végétaux immergés présents en bordure. En l'absence de ce type de végétation, elle se développe dans les racines des plantes semi aquatiques. C'est le cas du Thouet avec les Iris.

Des observations isolées ont aussi montré la présence de la caridine dans des rivières de plus petit gabarit comme la Verzée au Bourg d'Iré et l'Erdre à Freigné. Il est à noter que sa répartition au sein des hydrosystèmes peut être très disparate. En effet, très abondante localement, elle



pourra être totalement absente du cours d'eau une centaine de mètres plus loin.

Fortement menacée par l'altération de la qualité de l'eau, cette espèce a vu sa

répartition fortement régresser en France ce qui a conduit à son classement comme vulnérable dans la liste régionale des espèces déterminantes en Pays de Loire.

Y.R.

Vers l'informatisation du S.D.V.P.

La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection de ce patrimoine implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément (loi n°84-512 du 29 juin 1984). Le Schéma Départemental à Vocation Piscicole (S.D.V.P.) a pour but la mise en application de ces principes.

Depuis son lancement en 1986, le S.D.V.P. devait concilier le bon fonctionnement écologique des hydrosystèmes tout en prenant en compte les différents usages, l'aspect patrimonial de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

A l'origine, l'élaboration du SDVP a été confiée à un groupe de travail réunissant les représentants de nombreux services de l'état ou de collectivités tels que la préfecture, la Direction Départementale

de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.), le Conseil Supérieur de la Pêche (C.S.P.), la Fédération de Pêche ...

Un premier document papier a été réalisé par le service technique de la Fédération avec l'aide de la D.D.A.F. Il faut souligner l'importance de la contribution de la brigade départementale du C.S.P. qui a permis l'acquisition de données techniques (prospection des cours d'eau, inventaires biologiques...) et la diffusion de leurs connaissances sur les milieux aquatiques.

Ce document présentait de façon détaillée l'ensemble des données caractérisant les milieux aquatiques (peuplements piscicoles, qualités biologique et de l'eau, prélèvements et rejets, usages, aménagements hydrauliques...) et établissait un diagnostic de l'état de chaque bassin versant. Ce S.D.V.P., validé par arrêté préfectoral en 1989, déterminait les objectifs à atteindre et des

actions à mettre en œuvre pour restaurer, protéger ou mettre en valeur les milieux aquatiques.

Cependant, pour permettre au S.D.V.P. de rester un document de référence départemental il est nécessaire que celui-ci soit régulièrement mis à jour et réévalué tous les 5 ans.

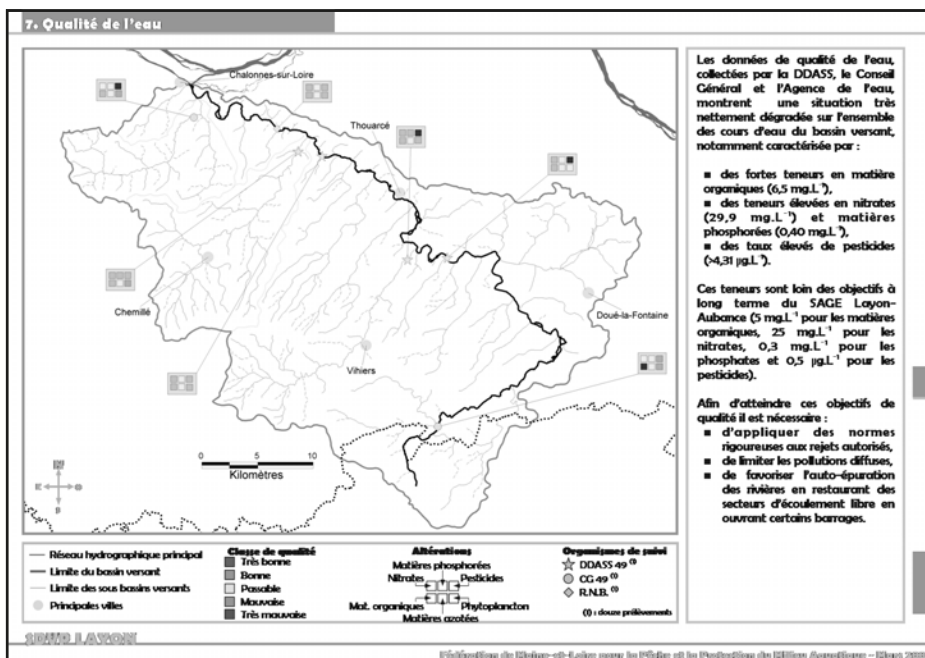
Depuis le début de l'année 2005, avec la participation de la D.D.A.F., la Fédération réalise un nouveau document informatique utilisant un Système d'Information Géographique (S.I.G.). Cet outil permet d'archiver, de modifier et d'actualiser les données rapidement pour améliorer ou compléter la connaissance future des milieux aquatiques.

L'ensemble de ces données, triées par bassin versant, seront synthétisées sous forme de fiches thématiques (image ci-contre). Chacune d'elles présentera un état des lieux cartographique, les problèmes rencontrés et les objectifs à atteindre pour améliorer le milieu aquatique et sa faune piscicole.

Au final, chaque bassin versant (17 au total) disposera d'un S.D.V.P., validé par arrêté préfectoral, permettra de présenter leur état pour mieux les gérer.

Ainsi, grâce à cet ensemble de données recueillies et aux actions qui seront préconisées, la portée de ce document dépassera la seule mise en valeur halieutique du réseau hydrographique départemental. Il constituera un document administratif essentiel pour la mise en place d'une politique globale de protection, de restauration et de mise en valeur des milieux aquatiques.

N.C.



Restauration des cours d'eau : un peu de vieux et beaucoup de nouveau

En 2001, le premier Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) était mis en place et fixait les orientations de gestion des cours d'eau et plans d'eau du département pour les 5 années suivantes. Il arrivera donc à son terme en fin d'année et un nouveau PDPG sera élaboré en 2007.

Plusieurs programmes de restauration des cours d'eau se sont déjà achevés en 2005, alors que d'autres devraient bientôt voir le jour avec pour objectif, si ce n'est d'atteindre, au moins d'approcher un meilleur état écologique comme le stipule la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

En ce qui concerne les Contrats de Restauration et Entretien (CRE) passés entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les Syndicats de rivière, plusieurs se sont terminés l'année dernière et leur (in)efficacité est en cours d'évaluation. Il s'agit des CRE du Layon, de l'Hyrôme et de la Sèvre Nantaise et de ses affluents dont les actions se sont souvent bornées à élaguer les arbres et à enlever quelques embâcles, sans aucun effet sur l'amélioration de la qualité d'eau, les mesures les plus ambitieuses n'ayant pas été mises en place (par exemple, la restauration de plus 9 km de Layon après effacement de trois vieux ouvrages délabrés). Pour ces cours d'eau, des CRE à l'échelle du bassin versant devraient être signés en 2007-2008.

Au niveau de l'Aubance, les travaux prévus en 2006 et 2007 sur la végétation riveraine devraient être annulés faute de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Toutefois, tous les autres travaux de renaturation du lit et des zones humides latérales (frayères et bras secondaires), réellement efficaces pour la restauration des cours d'eau et de leur peuplement piscicole, ainsi que pour l'amélioration de la ressource en eau, se feront normalement. Par la suite, le CRE Aubance devrait se transformer en CRE de bassin versant, le Syndicat de l'Aubance ayant étendu ses compétences à l'ensemble des affluents depuis décembre 2002.

Notons également que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Layon et de l'Aubance, a été officiellement validé le 24 mars dernier par arrêté préfectoral. Ceci devrait enfin permettre de mettre en place sur ces cours d'eau, une gestion respectueuse de

l'environnement et se concrétisera par la signature à l'automne d'un Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) entre la Région Pays de la Loire et les Syndicats du Layon et de l'Aubance. Des actions de restauration ponctuelles pourront alors être financées partiellement par la Région sans attendre les CRE bassin versant de l'Agence de l'Eau. La suite des travaux de restauration des affluents de l'Hyrôme pourrait ainsi être envisagée assez rapidement, toujours sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de commune de la région de Chemillé (Cf. Pêcheur d'Anjou n°21).

Sur le bassin versant de l'Oudon, où le SAGE a été validé en septembre 2003, un CRBV devrait également être signé entre la Région et le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (SBOS). Ce CRBV permettra, entre autre, de financer conjointement avec l'Agence de l'Eau des actions de restauration du futur CRE Oudon-Araize-Sazée (signature prévue en 2007). En ce qui concerne le CRE Argos-Verzée, il se terminera à la fin de l'année. Rappelons que, même s'il s'est limité à des actions d'entretien de la végétation sur les deux cours principaux, ce CRE a permis la première restauration écologique d'un cours d'eau en Maine et Loire, le ruisseau des Nymphes, petit affluent de la Verzée.

Au niveau de l'Authion, le SAGE a connu une nouvelle étape : la Commission Locale de l'Eau (CLE) a été élue le 6 décembre 2005. Toutefois, en mars, sa première réunion a été ajournée faute d'ordre du jour (?!). Pourtant, quelques jours auparavant, l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du Bassin de l'Authion avait demandé officiellement l'autorisation de diminuer le débit réservé du lac de Rillé de 75 à 50 l/s afin d'augmenter les réserves en eau pour l'irrigation (voilà un sujet qui aurait pu et aurait du constituer un ordre du jour tout à fait valable et cohérent avec les objectifs d'un SAGE). Heureusement sur ce bassin versant, certains acteurs cherchent tout de même à œuvrer pour la restauration des rivières et l'amélioration de la qualité d'eau.

Ainsi, les premiers travaux d'entretien de la végétation du Couasnon ont débuté cet hiver et ceux de restauration du lit commenceront en juin prochain. Rappelons que le CRE Couasnon a été signé le 30 avril 2004 et que d'ores et déjà une quinzaine de clapets ont été effacés, principalement sur la partie amont du ruisseau, assurant la libre circulation de l'eau et des poissons et permettant au cours d'eau de retrouver une certaine dynamique hydro-sédimentaire.

Sur le Thouet, le CRE signé en avril 2004 suit tranquillement son cours. Des travaux d'enlèvement d'embâcles, d'arrachage de jussie et de restauration de ripisylve (plantation d'arbres et d'arbustes en bordure du cours d'eau) ont été déjà réalisés. Un bras mort, l'ancien bief du moulin de Rimodan, a également été restauré et une passe à poissons devrait être aménagée cette année pour permettre le franchissement du barrage de Saint Hilaire, premier obstacle pour les poissons qui remontent de la Loire. Un SAGE Thouet ne devrait pas tarder à voir le jour.

Sur l'Evre, une étude préalable à la signature d'un CRE bassin versant va débiter cette année. Les travaux devraient commencer en 2007-2008. Souhaitons que ce CRE ouvre rapidement sur un SAGE Evre-Thau car la tâche est immense et les problématiques concernant la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau ne se résoudront pas uniquement sur les principaux cours d'eau mais bien sur la totalité des bassins versants en prenant en compte tous les usages existant.

Au nord du département le SAGE Mayenne devrait bientôt être validé. Signalons encore l'existence du SAGE Loir, qui a eu du mal à débiter réellement faute de structure porteuse, et du SAGE Loire estuarienne qui avance doucement vu son étendue géographique. Dans le département, ce dernier concerne non seulement la Loire sur sa partie aval mais aussi certains cours d'eau ou partie de cours d'eau (Erdre, Romme, Divatte...). Toujours en ce qui concerne le fleuve, le Plan Loire Grandeur Nature a connu une longue période sans action concrète. Face au désengagement de l'Etat et au manque de porteur de projet, la Fédération de Pêche a décidé d'assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage de plusieurs opérations de restauration de boires de la Loire.

Voici donc un grand nombre de documents de gestion et de programmes de travaux qui ont touché et toucheront encore les rivières de Maine et Loire. Nous pouvons toutefois noter une nette différence entre les projets déjà anciens et ceux en cours d'élaboration. Ces derniers présentent en effet des objectifs de reconquête des milieux aquatiques beaucoup plus ambitieux avec des actions qui apparaissent concrètes et efficaces. Ils répondent en ce sens parfaitement à la DCE.

Restauration des cours d'eau : un peu de vieux et beaucoup de nouveau (suite)

Nous vous rappelons également que la nouvelle loi sur l'Eau devrait être entérinée d'ici peu. Si elle va modifier un tant soit peu l'organisation de la gestion de la pêche et des cours d'eau en France, elle risque cependant de ne pas être très favorable aux milieux aquatiques. En

effet, sous un emballage présentant la meilleure des volontés, elle modifie à la baisse les seuils d'autorisation de travaux et risque ainsi d'engendrer une vague de nouveaux aménagements incompatibles avec les objectifs de renaturation affichés dans les autres programmes. Enfin, la

DCE et la nouvelle loi sur l'Eau s'accompagnent d'une révision du SDAGE Loire-Bretagne. Le futur SDAGE sera effectif pour la période 2009-2015.

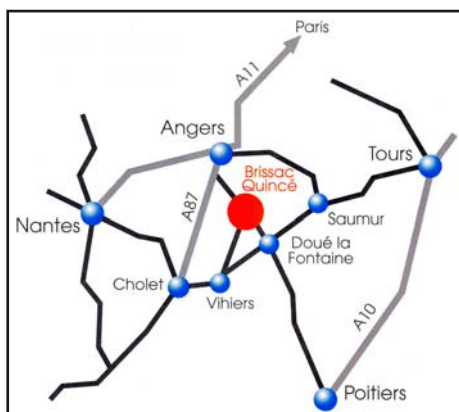
Y. N.

GLOSSAIRE

- **PDPG (Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles)** : document élaboré par la Fédération de Pêche qui fixe pour 5 ans les priorités d'actions et les orientations de gestion des cours d'eau et plans d'eau du département.
- **CRE (Contrat de Restauration - Entretien)** : programme de travaux sur 5 ans signé entre un Syndicat de rivière ou une communauté d'agglomération et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les travaux doivent se faire sur la totalité d'un cours d'eau ou, depuis récemment, sur une majorité des cours d'eau d'un bassin versant.
- **SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** : document fixant pour 10 ans des règles de gestion et des objectifs à atteindre sur un bassin versant.
- **CLE (Commission Locale de l'Eau)** : assemblée composée d'élus locaux, de représentants de l'administration et de membres d'associations qui entérine l'élaboration puis la mise en place d'un SAGE.
- **CRBV (Contrat Régional de Bassin Versant)** : programme d'actions ponctuelles signé pour 3 ans entre la structure porteuse d'un SAGE validé et la Région Pays de la Loire.
- **SDAGE (Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux)** : document de référence émanant de la loi sur l'eau de 1992 et fixant pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général.
- **DCE (Directive Cadre sur l'Eau)** : directive européenne demandant à ce que les masses d'eau (cours d'eau et plans d'eau) soient en bon état écologique en 2015. Selon l'état actuel, un délai pourra être accordé jusqu'en 2022 et certaines masses d'eau ont d'ores et déjà été considérées comme trop dégradées pour redevenir conformes.
- **SDVP (Schéma Départemental à Vocation Piscicole)** : document regroupant l'ensemble des données concernant les cours d'eau et présentant des orientations de gestion.

Venez découvrir le centre de Brissac !

Le Centre de Découverte du Milieu Aquatique et de la Pêche vous entraîne dans un fabuleux voyage au cœur de l'eau et de la vie.



Souvent méconnu, le monde aquatique vous dévoile ses secrets, du plus petit au plus grand de ses habitants, de sa dégradation à sa restauration. C'est un moment d'observation et de découverte à partager en famille.

Visites de 1 à 2 heures

Individuels : ouvert tous les jours fériés (sauf le 1er mai) de 14h à 18h d'avril à juin. En juillet et août, ouvert tous les jours (sauf le samedi) de 14h à 18h.

Groupes (>10 personnes) : visites à thèmes sur demi-journées ou journées. Un ensemble d'animations "à la carte" est possible. Nous contacter.



A ne pas manquer

- Les 27 & 28 mai : "un week-end au bord de l'eau". Rendez-vous au port de Cheffes sur Sarthe pour découvrir les actions des associations de pêche de la Sarthe. Dimanche : pêche gratuite sur le site. Contact : 02 41 42 88 94
- Le 03 juin : "la Loire et ses rives". L'Office de Tourisme Brissac Loire Aubance vous invite pour un parcours insolite sur les rives du fleuve et à bord d'un bateau. Contact : 02 41 91 21 50
- Du 03 juin au 17 septembre : "le patrimoine de la Loire angevine". Venez découvrir, salle Chemellier à Angers, la richesse de ce fleuve.
- Les 10 & 11 juin : "le centenaire de la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire". Venez en famille découvrir la pêche (exposition, simulateur de pêche, techniques...). Contact : 02 41 87 57 09

PÊCHEUR

14, Allée du Haras – 49100 Angers – Tél. : 02 41 87 57

Éditeur :
Fédération de Maine-et-Loire pour
la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique

Photographies :
Fédération de pêche 49
C.S.P.
Internet

**Directeur de la publication
et de la rédaction :**
Hubert TUFFREAU

PAO :
SARL HEXA REPRO
4, rue des Basses Fouassières
49100 Angers

Rédacteurs :
Hubert TUFFREAU
Yvan ROUVEURE
Nicolas CHATARD
Yann NICOLAS

Mise en page :
Nicolas CHATARD

Reproduction interdite